MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 – 26

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260225-D202626-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
19/02/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 23
Présents	……. 20
Votants	……. 22

Objet :

DIVERS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Daniel BARRE - Marie-Laure PONDARD - Dominique HEMERY - Didier LE STUNFF - Nathalie MORICE - Philippe RENAUD - Marie-Armelle JOLLY - Gilbert GUÉRIF - Maryse ROYER - Joël CRUBLET – Christine CHÉRAUD - Hervé BÉRARD - Marie-Christine PRAUD - Patrick FONTAINE - Françoise GUYOT - Jean-François HÉLIN - Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Jacques FRANÇOIS et Philippe THOMAZO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Philippe ELLEOUET ayant donné procuration à M. Patrick FONTAINE
M. Jean-Marc CARREAU ayant donné procuration à M. Philippe THOMAZO
Mme Marine GOYON

SECRETAIRE : Madame Françoise GUYOT

PORTES AUTOMATIQUES : contrat de maintenance

Monsieur Philippe RENAUD, Adjoint en charge de la Voirie, explique à l'Assemblée que la société RECORD chargée de la maintenance des portes automatiques des bâtiments communaux, devenue insensible aux demandes d'intervention, a vu son contrat avec la commune résilié. La société **PORTALP France** de DOMONT (95) présente un nouveau contrat de maintenance pour chaque site, à savoir : la mairie, l'agence postale et la médiathèque. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an et propose deux prestations, au choix :

- **Maintenance préventive** comprenant une facturation supplémentaire pour les dépannages (Déplacement = 130 € HT / main d'œuvre = 75 € HT).
- **Maintenance dépannage** sans facturation supplémentaire.

Les prestations et les coûts se décomposent de la manière suivante :

LIEU	PRESTATIONS	COÛT HT / AN
MAIRIE	Maintenance préventive	205.00
	Maintenance dépannage	384.00
MÉDIATHÈQUE	Maintenance préventive	205.00
	Maintenance dépannage	384.00
AGENCE POSTALE	Maintenance préventive	303.00
	Maintenance dépannage	649.00

Le nombre d'interventions dépassant régulièrement celui dédié aux maintenances préventives, il est proposé de valider l'option « maintenance dépannage » pour un montant annuel total de 1417€ HT par an.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260225-D202626-DE

Après en avoir délibéré et l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De valider le contrat de maintenance proposé par la société PORTALP France, tel qu'indiqué ci-dessus et ci-joint ;
- De déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un(e) Adjoint(e) – pour intervenir à la signature du contrat correspondant et de tous documents relatifs à la présente affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,
Daniel BARRE